NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/552
S/1998/1010
28 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 33, 36, 41, 64, 91 a), 93 d), 94 a), 101, 110, 149 et 155 de l'ordre du jour
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE — PRÉVENTION DE LA DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS
QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE : COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE : RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES TEXTES ISSUS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES RÉSULTATS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21
PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 27 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la déclaration commune faite par les chefs de gouvernement des pays de l'Europe du Sud-Est lors de la réunion qu'ils ont tenue à Antalya (Turquie) les 12 et 13 octobre 1998 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 36, 41, 64, 91 a), 93 d), 94 a), 101, 110, 149 et 155 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Volkan VURAL

ANNEXE

Déclaration commune faite par les chefs de gouvernement des pays de l'Europe du Sud-Est lors du Sommet tenu à Antalya (Turquie) les 12 et 13 octobre 1998

Nous, chefs de gouvernement des pays de l'Europe du Sud-Est — M. Momir Bulatović, M. Branko Crvenkovski, M. Ivan Kostov, M. Costas Simitis, M. Radu Vasile et M. Mesut Yilmaz — nous sommes réunis à Antalya les 12 et 13 octobre 1998. Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est — M. Ismail Cem, M. Blagoi Handziski, M. Zivadin Jovanović, Mme Nadezha Mihailova, M. Paskal Milo, M. Theodoros Pangalos et M. Andrei Pleşu — étaient présents à la réunion.

M. Ivo Sanader et M. Besim Spahic participaient à la réunion en tant qu'observateurs.

Au cours de cette deuxième réunion au sommet des pays de l'Europe du Sud-Est, nous avons examiné la situation politique et économique dans le monde, les événements qui affectent la stabilité et la sécurité dans notre région, les progrès de la coopération entre nos pays à différents niveaux depuis notre première réunion tenue en Crète, et notamment la mise en oeuvre des conclusions formulées lors des réunions des Ministres des affaires étrangères.

Alors que ce siècle touche à sa fin, nous soulignons notre volonté commune d'inaugurer une ère nouvelle dans l'histoire de notre région — une ère de paix, d'entente, de bien-être économique, de prospérité et de coopération — pour le bénéfice de nos peuples et celui de l'Europe tout entière. Nous sommes bien conscients que ce but ne pourra être atteint qu'en renforçant nos relations de bon voisinage et en nous attachant à promouvoir les valeurs démocratiques, le respect de la légalité, les droits de l'homme, y compris les droits des minorités nationales, la solidarité et la coopération. À cette fin, nous appuyons résolument le développement des échanges entre nos pays dans tous les domaines, sur des bases bilatérales et multilatérales.

Les réunions tenues à différents niveaux pour traiter des questions concernant les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est contribuent à l'établissement d'un cadre global pour une collaboration multilatérale impulsée à l'échelle de la région. Nous réaffirmons notre plein appui à l'intensification de ce processus grâce à des mesures et des mécanismes concrets et accueillons avec satisfaction les décisions prises par les Ministres des affaires étrangères au sujet des aspects institutionnels visant à accroître l'efficacité de différents projets, propositions et initiatives et à les rationaliser.

Nous considérons que les réunions des Ministres des affaires étrangères sont des étapes importantes dans le renforcement de ce processus et s'inscrivent tout à fait dans le prolongement de l'évolution qui a mis fin aux divisions politiques et idéologiques. Les réunions ministérielles et techniques ayant pour objet de mener des consultations sur les questions politiques et les questions de sécurité et de promouvoir la coopération dans des domaines aussi divers que le développement économique, la protection de l'environnement, la

dimension humaine, les échanges culturels, la jeunesse, les réformes, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé sont autant de tentatives pour résoudre les problèmes qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité dans notre région.

Nous avons pris note de différentes initiatives touchant la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité, en particulier la réunion des ministres de la défense des pays participant au processus SEDM, tenue à Skopje le 26 septembre 1998, ainsi que la signature de l'Accord portant création d'une force multinationale de l'Europe du Sud-Est.

Nous n'ignorons pas qu'il existe de sérieux problèmes — tensions, divergences et même crises — qui nuisent à la stabilité régionale. Notre détermination politique et notre volonté de coopération, qu'appuient nos peuples, sont nos atouts les plus précieux pour surmonter ces obstacles. Si nous réussissons à créer un climat politique et économique plus favorable, l'intégration de tous les pays de la région dans la communauté européenne et internationale s'en trouvera facilitée et pourra se faire en temps opportun.

C'est pourquoi nous tenons à souligner qu'il importe que les pays du Sud-Est de l'Europe abordent ensemble les questions régionales. Nous nous félicitons de l'esprit d'ouverture et de la franchise dont ont fait preuve les participants lors des débats et nous apprécions leur contribution à la recherche de solutions.

Nous avons examiné la situation grave qui règne au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie. Nous avons réaffirmé notre appui aux résolutions 1160 (1998) et 1199 (1998) du Conseil de sécurité et exhorté toutes les parties à les appliquer intégralement afin d'éviter une nouvelle aggravation de la crise. Nous avons souligné qu'il fallait mettre immédiatement fin aux violences et entamer de toute urgence un dialogue constructif, sans conditions préalables, afin de trouver des solutions politiques négociées fondées sur l'octroi d'une large mesure d'autonomie, notamment administrative, au Kosovo, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de la République fédérale de Yougoslavie, dont nous appuyons tous la souveraineté et l'intégrité territoriale, ainsi que sur la protection effective des droits de tous les habitants, citoyens, minorités nationales et communautés ethniques dans des conditions d'égalité, conformément à la Charte des Nations Unies, aux Principes d'Helsinki et aux normes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Nous avons insisté sur la nécessité de créer au Kosovo toutes les conditions nécessaires pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer librement et en sécurité chez eux. Nous avons souligné en particulier qu'il importait d'améliorer la situation humanitaire en faisant intervenir des organisations internationales à vocation humanitaire et nous avons réaffirmé notre appui aux efforts déployés par la communauté internationale dans ce sens.

Lors de nos consultations, nous avons été informés que des progrès avaient été accomplis dans les pourparlers entre les représentants de la communauté internationale et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie

concernant l'application intégrale et vérifiable de la résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité avec l'appui et l'aide d'organisations internationales.

Nous nous félicitons vivement de cette nouvelle avancée et de l'accord ainsi obtenu. Nous appuyons résolument son application intégrale de façon à instaurer une paix et une stabilité durables dans la région.

Nous attachons une grande importance à la stabilité politique, économique et sociale de l'Albanie. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt les événements survenus récemment dans ce pays. Nous nous félicitons de la formation d'un nouveau gouvernement, qui est le préalable à l'adoption de mesures visant à rétablir l'ordre et à développer un dialogue constructif entre toutes les composantes politiques en Albanie dans le cadre des institutions démocratiques. À cet égard, nous nous félicitons de la constitution du groupe des "Amis de l'Albanie" dans le cadre de l'OSCE, coprésidé par l'Union européenne et qui coordonnera les efforts tendant à favoriser et épauler le processus de stabilisation et de relèvement économique. Nous continuerons d'apporter, au niveau bilatéral et à travers ce groupe, notre appui et notre concours à l'Albanie.

Nous avons également examiné la situation en Bosnie-Herzégovine, qui a elle aussi valeur de test pour l'Europe.

Nous avons noté avec plaisir que les élections générales organisées en Bosnie-Herzégovine les 12 et 13 septembre 1998 se sont déroulées dans une atmosphère pacifique. Nous avons formulé l'espoir que les résultats de ces élections marquent une nouvelle étape sur la voie de l'instauration du pluralisme démocratique dans ce pays et nous avons demandé aux organes politiques et constitutionnels nouvellement élus de collaborer de bonne foi pour permettre le fonctionnement effectif des institutions communes et l'application de l'Accord de paix de Dayton.

Nous avons réaffirmé que nous appuyons énergiquement l'application intégrale de l'Accord de paix de Dayton qui doit permettre la consolidation d'un État constitué de deux entités et de trois peuples.

Nous déclarons conjointement que la vocation européenne des pays de l'Europe du Sud-Est fait partie intégrante de leurs objectifs de développement politique, économique et social.

Nous sommes fermement convaincus que l'Europe ne pourra se construire sans la participation de nos pays et de nos peuples, sans l'apport de leurs civilisations et de leurs cultures qui, historiquement, ont contribué à la formation d'une identité européenne aujourd'hui.

À l'approche du nouveau millénaire, nous applaudissons l'intensification des efforts visant à une intégration européenne plus vaste et nous soulignons qu'il importe d'inclure les pays de la région dans les processus d'ouverture et d'élargissement des structures européennes et euro-atlantiques.

Nos efforts pour promouvoir la coopération régionale sont largement conformes aux aspirations des pays de la région qui souhaitent une intégration plus poussée dans l'Europe.

Nous considérons que les relations qui existent avec les autres mécanismes de coopération régionale sont fondées sur la réciprocité et la complémentarité et qu'elles contribuent à renforcer le réseau de structures mis en place dans un esprit constructif pour atteindre les objectifs communs.

L'un des moyens importants pour développer les relations de bon voisinage consiste à favoriser la collaboration entre les représentants authentiques de nos peuples, que ceux-ci ont librement et démocratiquement élus à leurs parlements. Dans cette optique, nous encourageons les initiatives visant à mettre en place un forum consultatif entre les parlementaires des pays de l'Europe du Sud-Est.

Nous redisons notre conviction que le renforcement des relations économiques et commerciales entre nos nations serait le meilleur moyen de favoriser l'entente et la coopération au sein de la région, et nous soulignons notre volonté politique d'oeuvrer à la suppression des barrières qui entravent cette coopération.

En conséquence, nous redoublerons d'efforts pour intensifier notre coopération économique, engager des réformes, améliorer notre infrastructure dans le domaine des communications, de l'énergie et des transports, notamment par la mise en place de couloirs paneuropéens, développer les nouvelles technologies et la protection de l'environnement et créer des conditions qui favorisent l'investissement dans la région.

Nous exprimons notre satisfaction quant aux arrangements relatifs à la création du Centre régional pour la promotion du commerce dans les Balkans, mesure concrète qui favorisera la coopération économique régionale.

Ayant examiné l'évolution récente de la conjoncture économique mondiale, en particulier la crise des marchés financiers et des bourses, nous reconnaissons qu'elle a des répercussions indésirables sur les pays de l'Europe du Sud-Est, en particulier sur les économies des pays en transition. Nous estimons néanmoins qu'il y a encore beaucoup à gagner à la mondialisation et qu'il convient d'éviter les mesures protectionnistes.

Dans cet esprit, nous accueillons avec satisfaction les accords bilatéraux de libre-échange qui ont déjà été signés ou qui sont en cours de négociation entre les pays de la région. Nous nous sommes engagés à poursuivre ce processus en vue de créer progressivement les conditions propices à l'instauration d'une zone de libre-échange compatible avec les engagements internationaux de nos pays.

Nous avons pris note des débats que les Ministres des affaires étrangères, réunis à Istanbul les 8 et 9 juin 1998, ont consacrés au renforcement de la coopération politique. Nous nous félicitons qu'ils aient confié aux responsables des questions politiques le soin d'entreprendre une étude en vue de l'élaboration d'une charte des relations de bon voisinage dans l'Europe du

Sud-Est. Nous avons également accueilli avec satisfaction le projet de proposition soumis par la Turquie lors du Sommet d'Antalya et nous invitons les Ministres des affaires étrangères à n'épargner aucun effort pour mener à bien leurs travaux sur ce document avant la fin de 1999.

Nous estimons que la Charte devrait se fonder sur les principes universellement reconnus auxquels nous souscrivons tous, s'inspirer des domaines et modalités de coopération définis dans les déclarations des Ministres des affaires étrangères et proposer un cadre institutionnel approprié pour le développement de la coopération dans ces domaines.

Nous remercions chaleureusement la Turquie d'avoir accueilli le Sommet à Antalya.

La prochaine réunion des chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'Europe du Sud-Est se tiendra en Roumanie en 1999.

Antalya, le 13 octobre 1998